

CONVENTION DE FORMATION

Ref : TC 1-1

DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT DU TROUBLE BORDERLINE & 1 MODULE DE FORMATION DE PERFECTIONNEMENT

L'association AFORPEL représentée par son Président : Pierre Nantas
Adresse : 128 Place Foch 44 150 ANCENIS
N° de Siret : 48036177300017
Déclaration d'activité enregistré sous le N° 52 44 05273 44 auprès du préfet de région de Pays de la Loire

Assurera une formation pour le compte de

Mme, Mlle, M (Nom, Prénom)
N° de Tel : adresse E.mail :@.....
Adresse :
Code Postal : Ville :

La formation sera prise en charge par (indiquez ci-dessous le nom et l'adresse de l'organisme)

.....
Code postal : Ville :
N° de Siret :

Titre de la formation : Le diagnostic et le traitement du trouble de la personnalité « borderline »

Titre du module de formation complémentaire :

Durée de la formation : 57 heures

Lieu : Hôpital Tarnier 89 rue d'Assas 75006 PARIS

Dates et programme des sessions (en annexe)

Coût

Participation à titre individuel : 1 200.00€

Règlement en 1 versement

Si vous souhaitez un règlement échelonné il sera perçu 20.00 euros de frais de dossier.

soit un cheque de 1 200.00€

soit 6 chèques de 200.00 €
et un cheque de 20.00 €

TVA non applicable article 293B du CGI

*Ne pas antidater vos chèques.
Chaque cheque sera encaissé 15 jours avant la date de la session.*

Adhérents de Psy en Mouvement, FF2P, Association Française d'EMDR : 1 000.00€ (à régler en une fois)

Prise en charge par l'entreprise dans le cadre de la formation permanente : 1 500.00€.

(Un premier règlement de 600.00€ est à verser au moment de l'inscription, le solde en fin de formation)

Souhaite recevoir une facture

Attestation : Une attestation de formation sera remise à l'issue de la dernière session de la formation.

Clause de propriété intellectuelle.

Les documents (tests, tirés à part...) ainsi que l'ensemble des supports pédagogiques remis au stagiaire dans le cadre de cette formation sont à usage strictement individuel. Le stagiaire s'engage à ne pas les utiliser en dehors de sa pratique thérapeutique ni à les communiquer à une personne morale ou physique.

Clause d'annulation : Pour être pris en compte, tout désistement devra faire l'objet d'un courrier recommandé avec AR. Aucun remboursement ne sera accepté pour le cas d'un désistement intervenant moins de deux mois (60 jours ouvrés) avant le premier jour de la formation.

Fait à le

.Pierre Nantas
Président de l'AFORPEL

(votre signature)
Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

**A nous retourner en 2 exemplaires accompagnés de votre règlement par courrier à
AFORPEL 128 place Maréchal Foch 44150 Ancenis**